

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2023 / 73

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'avis favorable du gestionnaire rendu le 02/11/2023

CONSIDERANT la réparation urgente d'une canalisation d'assainissement par la société SOBECA pour le compte du SDEA, rue du Général Leclerc à Mundolsheim,

ARRETE

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement pour 4 jours du 4 au 15 décembre 2023 comme suit :

RUE DU GENERAL LECLERC

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Alternat par feux tricolore au niveau du n°60
- Déviation des piétons sur le trottoir d'en face
- Cycliste pied à terre

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SOBECA

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Madame la Présidente de l'Eurométropole, service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- La CTS,
- SOBECA- ZI route de Bouxwiller– 67330 IMBSHEIM
- Affichée sur le site internet de la commune le 29/11/2023.

Fait à Mundolsheim, 28 novembre 2023



Beatrice BULOUE

Maire de Mundolsheim